

Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (3) février 2020 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Sonia Bérubé, Mairesse, Mesdames les conseillères Manon Landry et Myriam Morissette messieurs les conseillers, Steeve Soucy, André Fournier, Raynald Bérubé et Simon Chassé.

Monsieur Gilles Provencher, directeur général, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00, Madame la Mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents, et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #20-12

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Steeve Soucy et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 janvier 2020 . Résolution #20-13

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 le directeur général demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Raynald Bérubé, appuyé par André Fournier il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

4. Achats regroupés pour 3 génératrices avec la MRC de la Mitis Résolution #20-14

Autorisation pour conclure une entente avec les villes de Métis-sur-Mer et Mont-Joli, les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Méridci, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Sainte-Flavie, Saint-Gabriel, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis et la MRC de La Mitis, pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de trois (3) génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistres.

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et unanimement résolu d'autoriser le maire ou la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de La Rédemption, une entente avec les villes de Métis-sur-Mer et Mont-Joli, les municipalités de Grand-Métis, Les Hauteurs, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Méridci, Saint-Charles-Garnier,

Saint-Donat, Sainte-Flavie, Saint-Gabriel, Sainte-Jeanne d'Arc, 'Saint-Joseph-de-Lepage', Saint-Octave-de-Métis et la MRC de La Mitis, pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de trois (3) génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistres.

5. **Sécurité civile achat d'équipement avec le regroupement de la MRC de la Mitis.**
Résolution #20-15

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Steeve Soucy et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 10 lits de camps à 49.99\$/chacun, 15 couvertures à 11.95\$/chacun, 15 trousseaux d'hygiène à 7.00\$/chacun.

6. **Achat d'un défibrillateur**
Résolution #20-16

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un défibrillateur cardiaque ZOLL AED PLUS au montant de 1757.97\$ taxe incluse au fournisseur Sécurité Medic enr.

7. **Mandater le service d'urbanisme de la MRC de la mitis pour accompagner la municipalité de La Rédemption dans la modification du plan d'urbanisme, d'en faire la mise à jour et le règlement de zonage en regard avec la demande de modification de zonage pour un terrain appartenant à la scierie Serdam.**
Résolution #20-17

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité de mandater le service d'urbanisme de La MRC de la mitis pour accompagner, la municipalité de La Rédemption dans la modification du plan d'urbanisme (et de faire la mise à jour) du règlement de zonage en regard avec la demande de modification de zonage pour un terrain appartenant à la scierie Serdam.

8. **AVIS FAVORABLE À LA DEUXIÈME ORIENTATION PRÉLIMINAIRE POUR LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 412212)**
Résolution #20-18

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la MRC de La Mitis a soumis le 13 avril 2016 une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricoles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la CPTAQ doit

prendre en considération le contexte des particularités régionales dans l'exercice de sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres de négociation ont été tenues les 17 et 18 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a soumis une première orientation préliminaire le 7 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente n'a pas fait l'objet d'un consensus entre les parties;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre de négociation supplémentaire s'est tenue le 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a émis une deuxième orientation préliminaire le 20 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité doit accorder un avis favorable à l'égard de cette nouvelle orientation préliminaire pour qu'une décision soit rendue.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Steeve Soucy appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accorder un avis favorable à la deuxième orientation préliminaire émise par la CPTAQ le 20 décembre 2019 concernant la demande à portée collective, soit le dossier numéro 412212.

9. Programmation final TECQ 2014-2018
Résolution #20-19

Attendu que :

- La Municipalité de La Rédemption a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité de La Rédemption doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires, municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- La Municipalité de La Rédemption s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité de La Rédemption s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de

l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La Municipalité de La Rédemption approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité de La Rédemption s'engage à atteindre le seuil minimum d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018inclusivement);
- La Municipalité de La Rédemption s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

N.B. article a ajouté pour toute programmation comportant des coûts réalisés

- La Municipalité de La Rédemption atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-joints comporte des coûts réalisés véridiques.

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et unanimement résolu d'accepter la programmation finale de la TECQ 2014-2018.

10. Financière banque nationale, emprunts eaux usées capital et intérêts, 62 241.18 \$
Résolution # 20-20

Il est proposé par Steeve Soucy, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité de payer le capital et les intérêts du le 2020-02-14, à Financière Banque Nationale, au montant de 62 241.18 \$, pour le remboursement de l'emprunt des eaux usées.

11. Déclaration d'intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le secrétaire-trésorier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre au MAMH, le relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires.

Tous les membres du conseil ont déposé leurs déclarations pécuniaires et le relevé sera transmis dans les délais prescrits.

12. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
Résolution #20-21

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

En conséquence, il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gilles Provencher, transmettre, avant le 19 mars 2020, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est jointe soit transmise à la Commission scolaire.

13. **Paiement pour frais de Bibliothèque municipale de**
2 678.46\$
Résolution #20-22

En conséquence, il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu unanimement de payer les frais de 2 678.46\$ à la bibliothèque

14. **Programme d'aide à la voirie locale Mesures**
particulières Volets – Accélération des
investissements sur le réseau routier local et
Redressement des infrastructures routières locales.
Résolution #20-23

Dossier : RIRL-2017-748
Projet : REFECTION DU 8 RANG EST

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);

- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1er janvier 2021.

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- Estimation détaillée du coût des travaux

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Raynald Bérubé, appuyée par Steeve Soucy, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de La Rédemption confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

15. MRC de La MITIS, Servitech, honoraires professionnels pour la tenue à jour des rôles d'évaluation. facture # 36673 au montant de 4 259 28 \$ Résolution#20-24

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Steeve Soucy et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture # 36673 à MRC de La MITIS, Servitech, honoraires professionnels pour la tenue à jour des rôles d'évaluation, au montant de 4 259 28 \$

16. MRC de La MITIS, projet 9005-008 de la route Melucq, heures ingénieur civil facture # 36735 au montant de 3 162.76 \$ Résolution#20-25

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture # 36735 à MRC de La MITIS, pour le projet 9005-008 de la route Melucq, heures ingénieur civil au montant de 3 162.76 \$

17. MRC de La MITIS, projet 9005-008 de la route Melucq, arpenteurs-géomètres inc. facture # 36783 au montant de 4 619.45 \$
Résolution#20-26

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry, et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture # 36783 à MRC de La MITIS, pour le projet 9005-008 de la route Melucq, arpenteurs-géomètres inc au montant de 4 619.45 \$

18. CIM informatique, soutien technique réseau annuel 2020
facture # CRF2000051 au montant de 4 553.01 \$
Résolution#20-27

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture# CRF2000051, pour le soutien technique réseau annuel 2020 au montant de 4 553.01 \$

19. Transports Martin Alain, abrasif, facture# 460 au montant de 6 356.12 \$
Résolution#20-28

Il est proposé par Myriam Morissette, et appuyé par Steeve Soucy et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture # 460, à Transport Martin Alain pour l'achat d'abrasif au montant de 6 356.12 \$

20. L'As du camion facture # 87685 au montant de 5 407.46 \$
Résolution # 20-29

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à la majorité par le conseil de payer la facture# 87685, à l'AS du camion pour le remplacement de l'embrayage du Western Star au montant de 5 407.46 \$
Se sont opposés les conseillers M. Simon Chassé (5) et M. André Fournier(3)

21. Salaire du directeur général et secrétaire- trésorier pour l'année 2020 à 30\$ heure à compter du 1 janvier 2020 tout en respectant les autres clauses de son contrat de travail signé le 30 avril 2019
Résolution # 20-30

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à la majorité d'accepter l'augmentation du directeur général et secrétaire-trésorier à 30\$ heure à compter du 1 janvier 2020 tout en respectant les autres clauses de son contrat de travail signé le 30 avril 2019.

VOTE

Sonia Bérubé (pour), Manon Landry (pour), Myriam Morissette(pour), Raynald Bérubé(pour), Steeve Soucy(contre), André Fournier(contre), Simon Chassé(contre).

22. **Réclamation du club 50 ans et plus pour le programme de natalité 2019 au montant de 400.00 \$**
Résolution # 20-31

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Simon Chassé et résolu à l'unanimité de payer le club 50 ans et plus au montant de 400.00\$ pour le programme de natalité.

23. **Réclamation du club des 50 ans et plus pour les frais marginaux pour le gymnase au montant de 807.47 \$**
Résolution # 20-32

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de payer le club 50 ans et plus au montant de 807.47\$ pour les frais marginaux du gymnase.

24. **Acceptation des comptes au montant de 51 041.73 \$**
Résolution # 20-33

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes du mois de janvier 2020, au montant de 51 041.73\$

25. **Varia**

26. **Période de questions**

27. **Prochaine séance**

Lundi le 2 mars 2020 à 20h00

28. **Levé de la séance**
Résolution#20-34

Après la période de questions, il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité la levée de la séance à 20H58.

Sonia Bérubé
Mairesse

Gilles Provencher
Directeur général et secrétaire-trésorier